

## Virement retraite sur un autre compte bancaire

Par palmer, le 05/04/2014 à 07:42

bonjour,

Quand j'étais en activité, je faisais virer mon salaire sur le compte de mon conjoint qui était à son nom de jeune fille,ça ne posait pas de problèmes. J'ai demandé à faire la même chose pour ma pension de retraite, on me dit que c'est interdit, pourquoi c'est autorisé pour le salaire et interdit pour la pension ?? cordial,

AM

Par chaber, le 05/04/2014 à 09:29

bonjour

le versement de la retraite doit obligatoirement être effectué sur un compte personnel ou un compte joint

http://www.carsat-ra.fr/index.php/assures/retr/96-je-gere-ma-retraite/declarer-mes-changements-de-situation

Par palmer, le 05/04/2014 à 15:38

bonjour,

ok, vu, merci		
cordial		
cordial AM		